

Bonjour,

Les GDS souhaitent vous informer suite à la réapparition récente de signes cliniques de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) dans le sud du Massif Central. Ces informations proviennent en partie d'une note diffusée par GDS France. La situation n'est pas alarmante mais il convient de rester prudent tant sur le plan de la surveillance que sur le plan de la circulation des animaux en provenance des zones concernées. Les équipes des GDS restent à votre écoute pour répondre au mieux à vos interrogations.

1 - Point de situation épidémiologique

Plusieurs cas cliniques de Fièvre catarrhale ovine-sérotype 8 (FCO – 8) sont apparus chez des bovins et des ovins depuis début août 2023 dans le sud du Massif central. Initialement localisée à quelques communes, la maladie s'est propagée en quelques semaines. De nouveaux foyers sont apparus depuis la semaine dernière entraînant une évolution des départements atteints aujourd'hui (Aveyron, Cantal, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne).

Les animaux présentent de l'hyperthermie, des difficultés de locomotion, des croûtes sur le mufle, des ulcérations dans la bouche, du jetage ou encore une langue bleue (ovin). De nombreux animaux peuvent être malades (jusqu'à un tiers du troupeau en ovin et 10 % en bovin). De la mortalité chez les ovins et les bovins est également présente.

La FCO – 8 est une maladie vectorielle transmise par les moucheron (Culicoïdes). En l'absence de programme de lutte en France continentale, elle circule librement depuis sa réémergence en France en 2015 (maladie enzootique) induisant de rares cas cliniques chez les ovins ou bovins. Cependant, l'intensité des signes cliniques et la mortalité associée, y compris chez les adultes, interrogent. Cette situation est inhabituelle pour la FCO-8, c'est pourquoi des investigations sont en cours afin d'évaluer si d'autres causes sont éventuellement présentes ou s'il s'agit d'une résurgence clinique.

En cas de suspicion, l'éleveur doit contacter son vétérinaire afin de faire des analyses de confirmation et une déclaration à la DDPP.

2 - Signes cliniques de FCO

Pour visualiser les signes cliniques vous pouvez, [cliquer ici](#) ou [cliquer ici](#).

Ovins (une association de ces signes cliniques)

- Œdème de la face/mufle/inter-mandibulaire
- Conjonctivite/Larmolement/Jetage nasal
- Erosions/ulcères/croûtes sur le mufle
- Œdème /cyanose de la langue
- Hypersalivation
- Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie
- Raideur des membres
- Erosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle
- Perte de laine

Bovins (une association de ces signes cliniques)

- Conjonctive /Larmoiement/Yeux exorbités
- Œdème péri-oculaire / Jetage nasal
- Erosions/ulcères/croûtes sur le mufle
- Congestion ou pétéchies sur le mufle
- Congestion des lèvres/de la muqueuse buccale
- Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie

- Œdème pâturons, boulet, canon, carpe/jarret
- Erosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle

Caprins (une association de ces signes cliniques)

- Œdème de la face
- Jetage nasal
- Langue cyanosée
- Hypersalivation
- Raideur des membres/boiterie

3 - Recommandations de gestion pour les animaux de notre département

Vu la circulation active de FCO-8 observée au sud du Massif central, différentes recommandations sont formulées pour les animaux détenus ou situés dans la zone atteinte pour limiter la diffusion de la maladie et son impact clinique.

Dans notre département il faut appliquer des mesures préventives visant à ne pas introduire la maladie.

Si vous introduisez des animaux en provenance de la zone :

- Il convient de nettoyer et désinsectiser les moyens de transport avant le chargement des animaux.
- Il convient d'exclure les animaux issus de cheptel atteint ou en suspicion (se renseigner auprès des éleveurs et du GDS local)
- Il est préférable d'introduire des animaux vaccinés
- Avant départ, il est fortement recommandé que les animaux soient désinsectisés depuis au moins 7 jours avant de réaliser un test PCR, dont le résultat doit être négatif. Le mouvement des animaux devra avoir lieu dès que les résultats d'analyses sont connus et au plus tard dans les 7 jours suivant le prélèvement. La protection des animaux contre les Culicoïdes doit être assurée jusqu'à leur arrivée sur le lieu de destination.
- A l'arrivée, les animaux sont placés en quarantaine (21 jours) pour surveiller l'éventuelle apparition de signes cliniques, ils sont également désinsectisés (demander conseil à votre vétérinaire).
- Plus généralement, lorsque vous êtes amené à utiliser les insecticides pour les animaux, le matériel ou les bâtiments, respectez les préconisations et pensez à ne pas traiter les zones où les abeilles ont l'habitude de boire (lisiers, purins...).